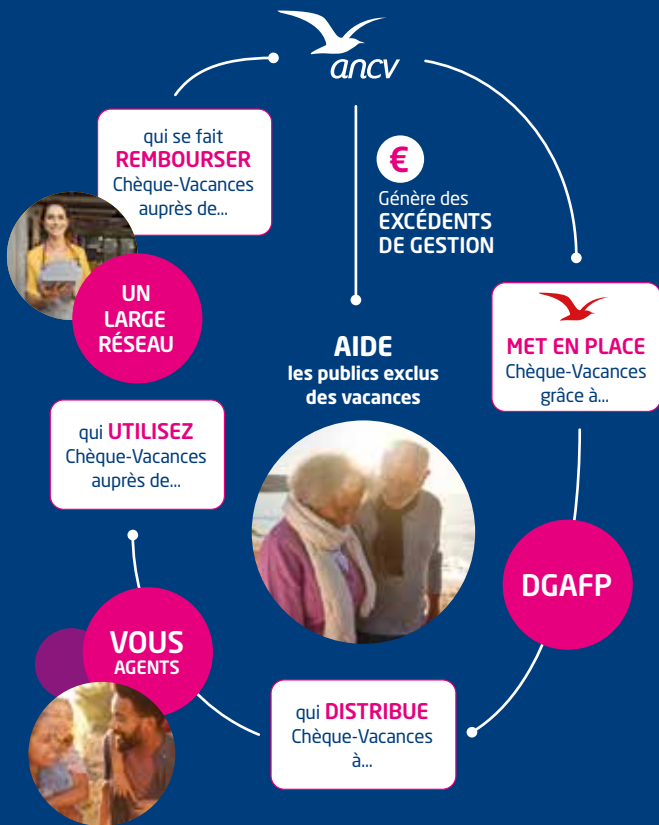


Avec le Chèque-Vacances et l'ANCV, vous choisissez la solidarité



Un cercle vertueux

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances utilise ses excédents de gestion générés par le Chèque-Vacances pour financer ses programmes d'action sociale.

C'est plus de **280 000 personnes en situation de fragilité** qui accèdent chaque année aux vacances **grâce à l'engagement solidaire** de toutes les parties prenantes : salariés, professionnels du tourisme et des loisirs, CSE, COS, CAS, Petites Entreprises.

Une innovation sociale qui dure depuis plus de 35 ans et qui n'existe nulle part ailleurs.



Pour tous, partout, tout le temps, simplement



LE GUIDE CHÈQUE-VACANCES

Découvrez le site Chèques-Vacances



Leguide.ancv.com

Trouvez des idées vacances et organisez votre prochaine sortie sur leguide.ancv.com, le site des bénéficiaires de Chèque-Vacances.

Vous y trouverez les inspirations de nos milliers de partenaires au cœur des territoires et des grandes enseignes du réseau

Calculez en ligne le montant de vos futurs Chèques-Vacances et constituez votre dossier sur :

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr



Toutes vos envies vacances et loisirs avec le Chèque-Vacances !

Épargnez maintenant !

Dès 4 mois épargnés, vous bénéficiez d'une bonification de l'État.



NOUVEAU

+ 5% sur les barèmes du Revenu Fiscal de Référence pour tous les Agents

HÉBERGEMENT, SÉJOURS & TRANSPORTS, CULTURE & DÉCOUVERTE, LOISIRS & DÉTENTE, RESTAURATION



CHÈQUE-VACANCES **CONNECT** c'est quoi ?

Une application de paiement
qui vous permet de régler :



Partout

Utilisable sur des sites e-commerce
ou directement chez les commerçants.



Tout le temps

Paiement, gestion du compte et accès
à son solde en temps réel, 24h/24, 7j/7.



Simplement

Règlement au centime près et dès 20 €.

Toutes les offres du réseau
disponibles directement
dans l'application



Comment ça marche ? Découvrir en vidéo



Payer sur un
site e-commerce



Payer chez le commerçant
(borne, caisse, à distance)

cheque-vacances-connect.com/collaborateur



Choisissez le Chèque-Vacances qui vous ressemble !

NOUVEAU



CHÈQUE-VACANCES **CONNECT**
l'application de paiement 100% digital

ou

CHÈQUE-VACANCES **CLASSIC**
le format papier



Utilisable par toute la famille et toute l'année
pour vos week-ends, vacances et loisirs, partout en
France (départements et régions d'Outre-Mer inclus)
et pour des séjours vers les pays membres de l'Union
Européenne.

Et **valable 2 ans** en plus de l'année d'émission,
échangeable en fin de validité.

À TOUT MOMENT

Changez librement le format de vos
Chèques-Vacances sur leguide.ancv.com

À vous les Chèques-Vacances !

Vous êtes :

En activité

- Agent de l'État
- Militaire
- Assistant d'éducation, recruté en application de l'article L.916-1 du Code de l'éducation
- Agents des établissements adhérents à l'action sociale interministérielle

Retraité

- Ouvrier d'État
- Fonctionnaire civil ou militaire régi par le code des pensions civiles et militaires de retraite

Ayant-cause

(Veuf, veuve non remariée, orphelin) de l'un des cas mentionnés ci-dessus,
titulaire d'une pension de réversion,
à condition de ne bénéficier d'aucun revenu d'activité.

- 30 ans

Bonification
de 35%

Ultramars

Abattement de
20% sur le RFR

Agent en situation
de handicap

Majoration de
la participation
de l'État

Vous pouvez bénéficier du Chèque-Vacances

Comment en bénéficier ?

À l'aide des simulateurs disponibles sur

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

- 1 **Vérifiez** si votre administration vous permet de d'obtenir des Chèques-Vacances
- 2 **Calculez** le montant de vos Chèques-Vacances et de votre épargne pour connaître la valeur totale des Chèques-Vacances qui vous sera attribuée.
Munissez-vous de votre revenu fiscal de référence (RFR), de votre nombre de parts fiscales et complétez les informations concernant votre situation.
- 3 **Réalisez** votre demande en déposant un dossier en ligne ou en l'envoyant par courrier.

Constituez votre dossier

- > **Directement en ligne** : avec vos RIB, bulletins de salaire et avis d'imposition.
- > **C'est nouveau** : simplification et modernisation du dispositif avec l'automatisation de l'envoi des données fiscales (valable uniquement pour le dépôt du dossier en ligne).